



Base de données nationale DAE

Conditions générales d'utilisation

1. Objet

geodae.sante.gouv.fr est la plateforme mise à disposition des exploitants de défibrillateurs automatisés externes (DAE) et leurs mainteneurs pour déclarer et mettre à jour les informations concernant leurs DAE.

Toute utilisation de la plateforme geodae.sante.gouv.fr est subordonnée au respect des présentes conditions générales d'utilisation (CGU).

2. Mentions légales

Direction de la publication

Ce site est sous la responsabilité de la Direction générale de la santé, ci-suit :

Direction générale de la santé
14, avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP
SIREN : 130 016 538
contact@geodae.sante.gouv.fr

La base de données est portée par le système d'information Atlasanté, le Système d'Information Géographique mutualisé des ARS et du ministère, portée par la Direction du Numérique du Ministère des solidarités et de la Santé.

Le site www.geodae.sante.gouv.fr est intégralement financé par la Direction Générale de la Santé. Il n'accepte aucune forme de publicité ni ne reçoit de fonds publicitaire.

L'hébergement et le développement du site sont réalisés par : ALKANTE - 4 rue Alain Colas, Parc d'Activités des Vents d'Ouest - 35530 NOYAL SUR VILAINE.

Droits de reproduction

Les contenus du site <https://geodae.sante.gouv.fr>, à l'exception des marques et logos et des contenus grevés de droits de propriété intellectuelle de tiers ou contenant des données à caractère personnel, sont des informations publiques librement et gratuitement réutilisables dans les conditions fixées par la loi n°78-753 du 17 juillet 1978, formalisées dans les conditions générales de réutilisation des informations publiques ou dans le respect des conditions générales de réutilisation des informations publiques. Si vous souhaitez réutiliser des contenus présents sur ce site, merci de bien vouloir nous contacter en écrivant à : contact@geodae.sante.gouv.fr .

3. Conditions générales d'utilisation

Objet

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation ont pour objet de définir les modalités de mise à disposition de la plateforme <https://geodae.sante.gouv.fr>, ci-après nommé « la plateforme » et les conditions d'utilisation de la plateforme par l'utilisateur.

Définitions

- **Plateforme** : Site <https://geodae.sante.gouv.fr> par lequel l'exploitant peut procéder à la déclaration de son ou ses DAE, le mainteneur mettre à jour les données des DAE et les supports recensant les DAE, signaler un ajout ou un dysfonctionnement d'un DAE ;

- **Utilisateur** : toute personne accédant à la Plateforme afin de consulter, déclarer ou mettre à jour des données relatives à un DAE ou à un parc de DAE dont il est l'exploitant ou le mainteneur ;
- **Exploitant de DAE** : personne physique ou morale exploitante du DAE et qui est donc responsable de la déclaration des données relatives à ses DAE au sens de la loi ;
- **Mainteneur de DAE** : personne physique ou morale assurant la maintenance de DAE via un contrat de maintenance conclu avec l'exploitant du DAE et qui souhaite mettre à jour les données relatives aux DAE dont il assure la maintenance, sous réserve de l'autorisation préalable de l'exploitant du DAE ;
- **Propriétaire de support recensant les DAE** : personne physique ou morale, propriétaire par exemple d'un site internet ou d'une application mobile recensant les DAE, qui souhaite participer à l'alimentation de la base de données par la transmission de données qu'il possède recueillies auprès de tiers, et notamment des citoyens ;
- **Informations publiques** : informations figurant dans des documents produits ou reçus par des autorités administratives, communicables à toute personne ou ayant fait l'objet d'une diffusion publique conforme aux articles L. 312-1 à L. 312-1-2 du CRPA et sur lesquelles des tiers ne détiennent pas de droit de propriété intellectuelle (articles L. 321-1 et suivants) ;
- **API (web)** : interface web structurée permettant d'interagir automatiquement avec un système d'information, qui inclut généralement la récupération de données à la demande ;
- **DAE** : Défibrillateur automatisé externe, dispositif médical ;
- **CGU** : Conditions générales d'utilisation.

Description des services fournis

La plateforme permet :

- Aux exploitants de DAE de saisir et valider les informations liées aux DAE les concernant ;
- Aux mainteneurs de saisir et valider les informations liées à la mise à jour des DAE dont ils assurent la maintenance ;
- Aux utilisateurs d'avoir un tableau de bord des DAE dont ils ont la charge ;
- Aux propriétaires de support recensant les DAE, via une API, de signaler un nouveau DAE ou un dysfonctionnement sur un DAE ;
- Aux propriétaires de support recensant les DAE, à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), au Service Public de l'Information en Santé et à la mission Etalab de la Direction interministérielle du numérique (DINUM) de diffuser les données publiques contenues dans la base de données.

Modalités d'accès au service

La plateforme s'adresse aux exploitants de DAE, aux mainteneurs de DAE et aux propriétaires de support recensant les DAE.

L'utilisation de la plateforme est gratuite.

Disponibilité du service

La plateforme est ouverte 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf en cas de force majeure et sous réserve d'éventuelles pannes et d'intervention de maintenance. L'administration peut être amenée à interrompre la plateforme ou une partie des services à tout moment et sans préavis.

Modalités de création d'un compte pour les utilisateurs

Afin de pouvoir s'inscrire, l'utilisateur devra remplir le formulaire présentant les champs obligatoires suivants :

- Nom
- Prénom
- Email permettant d'entrée effectivement en contact avec l'utilisateur (Il est donc préconisé d'utiliser une adresse de messagerie consultable par toute personne notamment en cas de vacance de poste).
- Code SIREN de la structure (obligatoirement renseigné par les entreprises, associations, administrations et collectivités).
- Profil parmi la liste déroulante : exploitant, mainteneur
- Numéro de téléphone permettant d'entrée effectivement en contact avec l'utilisateur
- Confirmation de la lecture et de l'acceptation des conditions générales d'utilisation

Modalités d'ajout de données relatives aux DAE

Pour les exploitants de DAE :

L'arrêté du 29 octobre 2019 relatif au fonctionnement de la base de données des défibrillateurs automatisés externes prévoit le modèle standard de données. Il précise pour chacune des données si celle-ci est obligatoire, complémentaire non-obligatoire ou technique.

- **Les données obligatoires** doivent nécessairement être renseignées par l'exploitant. Elles permettront au témoin d'un arrêt cardiaque de localiser rapidement un DAE en état de fonctionnement. Elles permettent aussi à un citoyen de signaler facilement un dysfonctionnement d'un DAE.
- **Les données facultatives (non-obligatoires)** peuvent être indiquées par l'exploitant mais il n'y est pas contraint. Il s'agit de champs mis à la disposition des exploitants pour faciliter la gestion de leur parc de DAE.
- **Les données techniques** correspondent aux données intégrées automatiquement par des outils techniques.

Conformément aux dispositions de l'article L.5233-1 du code de la santé publique, la base de données est constituée des informations fournies par les exploitants des DAE. Ainsi, ils sont les seuls à pouvoir déclarer un DAE et valider les données transmises par les propriétaires de supports recensant les DAE. Ils peuvent déléguer la mise à jour de leurs données à un mainteneur avec lequel ils ont contracté.

Concernant la déclaration de DAE, l'exploitant pourra procéder à la déclaration de ses DAE :

- Soit en remplissant le formulaire prévu à cet effet **pour chaque DAE** ;
- Soit par le dépôt d'un fichier ;
- Soit par une **interface technique** entre le système d'information de l'exploitant et la base de données nationale, conformément aux spécifications techniques

Toute validation de la part de l'exploitant entraîne l'intégration de la donnée dans la base de données avec le statut « validé ».

Concernant la mise à jour des données des DAE, l'exploitant pourra mettre à jour les données de ses DAE :

- Soit en utilisant le formulaire prévu à cet effet pour chaque DAE ;
- Soit par le dépôt d'un fichier ;
- Soit en déléguant cette mise à jour à un mainteneur en l'autorisant expressément via la plateforme à mettre à jour les données pour le compte de l'exploitant ;
- Soit par une **interface technique** entre le système d'information de l'exploitant et la base de données nationale, conformément aux spécifications techniques définies par la direction générale de la santé.

Pour les mainteneurs de DAE :

Le mainteneur a la possibilité de mettre à jour les données des DAE dont il assure la maintenance. Il doit avoir au préalable d'une part créer un compte à son nom, notamment avec son numéro SIREN, et d'autre part été déclaré par l'exploitant comme mainteneur en charge de la mise à jour des données.

Concernant la mise à jour des données des DAE, le mainteneur pourra procéder à la mise à jour sous réserve des conditions ci-dessus,

- soit en utilisant le formulaire prévu à cet effet pour chaque DAE ;
- soit par le dépôt d'un fichier.

Pour les propriétaires de supports recensant les DAE :

Les transmissions de signalement de l'existence d'un DAE non déclaré ou d'un dysfonctionnement d'un DAE déclaré ne peuvent s'effectuer que via l'API dédiée.

Le signalement de l'existence d'un DAE non déclaré fait par un propriétaire de support recensant les DAE a un statut « en attente de validation ». Seul l'intervention de l'exploitant du DAE permettra de modifier le statut de la donnée en « validé ».

Le signalement d'un dysfonctionnement fait par un propriétaire de support recensant les DAE change le statut de la donnée en « mis en doute ». Seul l'intervention de l'exploitant du DAE permettra de modifier le statut de la donnée en « validé ».

Modalités de diffusion des données de la base de données

Pour chacune des données, l'arrêté précise si elle est publique ou en diffusion limitée.

Les données publiques feront l'objet d'une diffusion, en licence ouverte, à l'ensemble des citoyens via :

- le portail de l'institut national de l'information géographique et forestière ;
- le site data.gouv.fr ;
- le service public de l'information en santé ;
- les supports de diffusion (publics et privé).

L'exploitant a accès à l'intégralité des données, publiques et limitées, relatives aux défibrillateurs qu'il a déclarés.

Toute demande d'extrait de données en diffusion limitée, autre que précitée, est examinée par la direction générale de la santé, au regard de la finalité de leur traitement et dans le respect de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés susvisée.

Limitations contractuelles sur les données techniques

La navigation a été optimisée pour les navigateurs suivants :

- Firefox 50+ ;
- Chrome 45+ ;
- Edge ;
- Safari 10.

Propriétaire intellectuelle et contrefaçons

Toute reprise du contenu du site est conditionnée à l'accord de l'auteur en vertu de l'article L.122-4 du Code de la propriété intellectuelle. Ces contenus ne sauraient être reproduits librement sans demande préalable et sans l'indication de la source. Les demandes d'autorisation de reproduction d'un contenu doivent être adressées à l'adresse contact@geodae.sante.gouv.fr.

Responsabilité

L'Utilisateur reconnaît avoir pris connaissance des présentes mentions et s'engage à les respecter. L'Utilisateur reconnaît disposer de la compétence et des moyens nécessaires pour accéder et utiliser ce site internet.

Eu égard à la complexité d'Internet, des différentes briques techniques et technologies de géolocalisation propres aux différents terminaux utilisés, ainsi que de l'inégale couverture des réseaux téléphoniques ou d'accès à un signal GPS, le Service ne saurait être tenu pour responsable du mauvais positionnement ou du décalage d'un signalement effectué par son intermédiaire.

L'Utilisateur reconnaît que les caractéristiques et les contraintes d'Internet ne permettent pas de garantir la sécurité, la disponibilité et l'intégrité des transmissions de données durant leur transit sur Internet.

La responsabilité du Service ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de faits indépendants de sa volonté.

Gestion des données personnelles

La direction générale de la santé s'engage à ce que la collecte et le traitement des données, effectués à partir de la présente plateforme, soient conformes au règlement (UE) 2016/579.

Le site est porté par le SI ATLASANTE dont le numéro de déclaration CNIL : 20171208-001.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données (cf. cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits). Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le référent RGPD de la DGS :

- par voie électronique : dgs-rgpd@sante.gouv.fr
- par courrier postal : référent RGPD – Direction Générale de la Santé - Ministère des solidarités et de la santé - 14, avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 29 octobre 2019 relatif au fonctionnement de la base de données des défibrillateurs automatisés externes, le directeur général de la santé est chargé de la gestion, de l'exploitation et de la mise à disposition des données de la base de données des défibrillateurs automatisés externes.

Liens hypertextes et cookies

Le site présente des liens hypertextes vers d'autres sites internet édités par des tiers.

La responsabilité de l'éditeur du site ne saurait être engagée au titre du contenu d'un site tiers auquel l'utilisateur a eu accès via un lien hypertexte.

Inversement, l'éditeur ne peut être tenu responsable des contenus des sites externes qui peuvent contenir des liens hypertextes vers son site.

Il est interdit d'incorporer le site dans un site tiers en utilisant notamment les procédés de frame et i-frame.

Création de liens vers le site : la mise en place de lien vers la plateforme n'est conditionnée à aucun accord préalable.

Certaines fonctionnalités de ce site s'appuient sur des services proposés par des sites tiers. Ces fonctionnalités déposent des cookies permettant notamment à ces sites de tracer votre navigation. Ces cookies ne sont déposés que si vous donnez votre accord. Vous pouvez vous informer sur la nature des cookies déposés, les

accepter ou les refuser soit globalement pour l'ensemble du site et l'ensemble des services, soit service par service.

Droit application et attribution de juridiction

Les présentes CGU sont soumises à la loi française. En cas de contestation, le litige sera porté devant la juridiction compétente.